

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023**

**DÉLIBÉRATION N °2023-CC-1S-PSCV-11**

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL  
(PCAET)**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date du 6 avril 2023 s'est réuni à 18H00, en séance publique, en salle des délibérations de la commune de Sainte-Anne, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**M. Jacques KANCEL** ayant été désigné secrétaire de séance,

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41**

**Conseillers présents : 33**

**Conseillers représentés : 7**

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Cédric	CORNET	X		
2	M.	Bernard	PANCREL	X		
3	M.	Loïc	TONTON	X		
4	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		
5	Mme	Liliane	MONTOUT	X		
6	M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
7	M.	Guy Albert	BACLET	X		
8	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
9	M.	Francs	BAPTISTE	X		
10	M.	Richard	ALBERT	X		
11	Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
12	Mme	Mélila	PHOUDIAH	X		
13	Mme	Muguette	DAIJARDIN	X		
14	Mme	Mariane	GRANDISSON		X	Francs BAPTISTE
15	Mme	Nadia	CELINI		X	
16	M.	Christian	BAPTISTE		X	Jules FRAIR
17	M.	Teddy	BARBIN		x	Cédric CORNET
18	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	X		
19	M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
20	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
21	Mme	Elodie	CLARAC	X		
22	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		X	Sylvia LAPTES
23	M.	Jules Joël	FRAIR	X		
24	M.	Lucien	GALVANI	X		
25	M.	Michel Eloi	HOTIN	X		
26	Mme	Valérie	HUGUES	X		
27	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL		X	Hugues CHATEAUBON

28	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT			
29	M.	Jacques	KANCEL	X		
30	Mme	Sylvia	LAPTES	X		
31	M.	Eric	LATCHOUMANIN	X		
32	M.	David Laurent	LUTIN	X		
33	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		X	Patrice PIERRE-JUSTIN
34	M.	Teddy	MARY	X		
35	Mme	Wenny Youna	MOLIA	X		
36	Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
37	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse SYLVANISE	X		
38	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN	X		
39	M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
40	M.	Patrick	SOLVET	X		
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN	X		

### Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-34 ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment l'article L121-18 ;

**Vu** le Code de L'énergie et notamment ses articles L.229-26, R229-51 et suivants ;

**Vu** la loi N°2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulés « la transition énergétique dans les territoires » ;

**Vu** la délibération N°BC-2016-1S-DEDD-02 du 11 février 2016 prescrivant l'élaboration du Plan climat Air Energie Territorial de la communauté d'agglomération La Riviera du Levant ;

**Vu** la délibération N°BC-2016-1S-DEDD-02 du 11 février 2016 prescrivant l'élaboration du Plan climat Air Energie Territorial de la communauté d'agglomération La Riviera du Levant ;

**Vu** la délibération N°2022-CC-6S-PICS-75 du 14 novembre 2022 portant approbation du plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération la Riviera du levant ;

**Considérant** que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document cadre est un projet territorial de développement durable dont l'objectif est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire ;

**Considérant** les travaux et l'avis favorable de la commission transition énergétique et écologique en date du 28 février 2023 ;

### **Entendu le rapport de Monsieur le Président et après en avoir débattu.**

Par la délibération N°2022-CC-6S-PICS-75 du 14 novembre 2022, la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan constitue sa stratégie politique de transition énergétique territoriale et prend entièrement en compte les enjeux air-énergie-climat du territoire.

Le PCAET se décline en un plan d'action opérationnel sur 6 ans articulé autour de 9 orientations stratégiques :



- **Orientation 1** : Engager et coordonner la politique de transition au changement climatique de la CARL et de son territoire
- **Orientation 2** : Eco-exemplarité de la collectivité en matière de Climat Air-Energie
- **Orientation 3** : Développer le tourisme durable / écotourisme / tourisme vert, sur le territoire de la CARL
- **Orientation 4** : Optimisation des déplacements de personnes sur le territoire
- **Orientation 5** : Optimisation des consommations des ménages et accompagnement à la transition énergétique
- **Orientation 6** : Déploiement des énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique
- **Orientation 7** : Transition énergétique et adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaires
- **Orientation 8** : Adapter le territoire au changement climatique
- **Orientation 9** : La Désirade, laboratoire de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et du développement durable

**PROGRAMMATION RELATIVE À L'ANNÉE 2023**

Le programme d'actions du PCAET a pour but d'agir à travers l'ensemble des politiques, sur à la fois :

- la lutte contre le dérèglement climatique et la pollution de l'air en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire,
- l'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique afin de limiter les impacts sur les habitants,
- l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche de préservation de l'environnement.

Le programme d'action du PCAET relatif à l'année 2023 concerne les domaines suivants :

- La mobilité/ mobilité douce
- Energie (solaire, fossile...)
- Eaux pluviales
- Préservation des espaces naturels
- Tourisme durable / écotourisme
- Qualité de l'Air
- Réduction des déchets et réemploi
- Gaspillage alimentaire
- Préservation du littoral

Pour l'année 2023, un programme d'initiation des actions composées d'opérations de sensibilisation, d'ateliers pratiques et de campagnes de communication est proposée selon la répartition détaillée ci-après. Cette programmation ne fait pas état des études et diagnostics en lien avec le PCAET (Etude piste cyclable, diagnostic lutte contre le gaspillage, Atlas de la Biodiversité, Plan Alimentaire Territorial...).

**SEMESTRE 1**

ALIMENTATION DURABLE
Opérations lutte contre le gaspillage alimentaire ( troc entre voisins/frigos solidaires/ vente suspendue)

MOBILITE
Sensibilisation Promotion covoiturage
Sensibilisation Promotion Télétravail

Communication lancement  
expérimentation :  
Ateliers Revalorisation des surplus  
Animation impact de  
l'alimentation

Animations Jardins /  
Permaculture

Promotion Eco-conc  
Ecomobilité

Animations Mobilité douce  
(Trottinette/ Vélo)

23-24 Avril-FORUM EDUCATION  
DEVELOPPEMENT DURABLE

Envoyé en préfecture le 02/05/2023  
Reçu en préfecture le 02/05/2023  
Publié le  
ID : 971-200041507-20230413-2023CC1S\_PSCV11-DE



## SEMESTRE 2

<b>LES BONNES PRATIQUES (ECO-TOURISME/ HABITAT)</b>
Guide bonnes pratiques ( en vacances / de l'hébergeur)
Campagne de communication sur l'autoconsommation (Eau/ Energie)
Sensibilisation : je préserve mon environnement en vacances
<b>FORUM DE L'HABITAT ET DE L'ENERGIE</b>
<b>Défi Famille 0 Carbone</b>

<b>ENVIRONNEMENT/ BIODIVERSITE</b>
Guide de bonnes pratiques protection de l'environnement
Evènement sur les Atlas de la Biodiversité communaux
Evènement Qualité de l'Air
<b>Lancement compostage composteur + distribution de poule</b>

Au regard de ces éléments, Il est proposé d'approuver la programmation Plan Climat Air Énergie Territorial pour l'année 2023.

**Par 28 voix pour et 12 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,**

## DECIDE

**Article 1 :** D'approuver la programmation des actions PCAET pour l'année 2023.

**Article 2 :** D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative (demandes d'avenants auprès des partenaires financiers), technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Article 3 :** Donner mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Article 4** : De charger le Président et le comptable public, chacun pour sa part, de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/05/2023  
Reçu en préfecture le 02/05/2023  
Publié le  
ID : 971-200041507-20230413-2023CC1S\_PSCV11-DE



Acte rendu exécutoire après envoi  
en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT**

  
  
**Cédric CORNET**

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

***La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradam.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradam.fr)) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.***

## LISTE DES ACTIONS DU PCAET

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des actions du PCAET qui seront initiées au cours de l'année 2023. Le programme d'action est à développer sur une durée de 6 ans.

### ALIMENTATION DURABLE :

- **Action n°9 : Dynamiser les productions locales et commerces de proximité tout en sensibilisant la population à l'enjeu du "consommer local"**
  - Sous-action D : Sensibiliser la population en matière d'alimentation durable et aux enjeux associés
- **Action N°14 : Impulser un changement des comportements en matière d'alimentation tout en rendant la population actrice de ce changement**
  - sous action B : initier une dynamique de jardins partagés
  - Sous action C : Faire émerger sur le territoire des projets qui contribuent à la lutte contre le gaspillage alimentaire

### MOBILITÉ :

- **Action N° 7 -Encourager le changement de mode de transport en proposant des alternatives à la voiture particulière**
  - sous-action B : Développer la mobilité cyclable
  - sous-action F : Communiquer massivement sur l'éco-mobilité

### LES BONNES PRATIQUES (ECOTOURISME/ HABITAT) :

- **Action N° 5 : Promouvoir et encourager le tourisme durable et l'écotourisme**
  - sous-action A : Accompagner les hébergeurs dans l'amélioration de leurs pratiques
  - sous-action C : Promouvoir l'autoconsommation de l'énergie solaire photovoltaïque
- **Action N°12 : Inciter et accompagner les particuliers dans une démarche d'autonomie en eau et en énergie**
- **Action N°11: Sensibiliser, inciter les habitants à une meilleure maîtrise de l'énergie**
  - sous-action C : Organiser un défi Familles 0 carbone sur le territoire

### ENVIRONNEMENT/ BIODIVERSITÉ :

- **Action N°17 : Susciter un changement de perception des espaces naturels afin de limiter les pressions sur l'environnement**
  - Sous-action A : Créer deux référentiels de bonnes pratiques à destination des entreprises, institutions, aménageurs et administrés
- **Action N°10 : Sensibiliser la population en matière d'alimentation durable et aux enjeux associés**
  - Sous-action A : Promouvoir le compostage domestique
  - Sous-action C : Communiquer sur l'ensemble des évènements/ateliers/campagnes de distribution/etc. programmés